VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71 612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Carondelet, Julie, Baronne et Girod, désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 13 décembre 1821, et annexé à la 34ème page du second livre pour l'année 1829, enregistré chez G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur (mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur).

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que le ci-dessus lot désigné contigu audit lot du côté de la rue Julie, mesurant 60 pieds (en mesure française) 63 pieds 11 pouces 3 lignes en mesure américaine), sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 9 pouces mesure américaine entre lignes parallèles, s'étendant du côté de la rue Julie et étant l'arrière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié, les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur payera les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H. Manion, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. O'Sullivan, avocat.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited."

La Propriété Foncière aussi l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Située dans la Paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72 126 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit, à savoir: Commençant à "iron stob" sur la rivière Amite, rive est, où les terres de A. Collins & Co. sont contiguës, de là courant nord-est 46 & 36—100 chaînes à un "iron stob", de là du côté vers le sud 5 & 60—100 chaînes à un "iron stob" de là sud ouest à un "iron stob", 9 & 52—106 chaînes, de là au côté est 26 & 99—100 chaînes à un "iron stob", de là du côté sud 15 & 10—1 0 chaînes à un "iron stob" sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois ébréchements, de là nord est 4 et 36—100 chaînes à un cyprès avec une croix sur le même, delà du côté ouest 16 et 44—100 chaînes à un noyer avec une croix et trois ébréchements, delà sud-ouest 16 et 44—100 chaînes à un "iron stob", la rive Est de la rivière Amite, delà en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company, acquit de George Cambre et Als. ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent lesdites améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange.

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 26 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres, plus ou moins, situés dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contigus à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Soviveque et Charles Cambre, du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds, se trouvant à l'encoignure du "gin lot" connu comme l'encoignure sud-est et désignée par un "iron stub," aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Clug, le 20 janvier 1902, pardevant Jas. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stob," de là ouest à la rivière Amite.

DEPENDANCES.

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies, courroie, composée de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, bouilloire, planches, "cross ties", 125,000 briques, "Pompe Donkey", machines, outils, 3 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus et au dessus de son enchère le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 1904, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

B. K. Miller, Emile Pomès, avocats.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

Attrayant Cottage Simple

No 2221 rue St-Pierre, et aussi contigu dans le fond

Le Joli Cottage Double

2220 rue Orléans, près de la rue Galvez.

Antoinette Mule et als versus Blanche Madron, veuve de Frank Gleeson.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 26 février 1904, et lu et signé en Cour ouverte le 3 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, in re Antoinette Mule et als versus Blanche Madron, veuve de Frank Gleeson (Dossier No 72,477 de ladite Cour), l'acte de vente à l'encan:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine 30 pieds de face sur chacune des rues St Pierre et Orléans par 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant de ladite rue St Pierre à la rue Orléans. Les améliorations comprenant un joli cottage simple connu comme 2221 rue St Pierre et le cottage double No 2220 rue Orléans. Les deux propriétés sont louées à de bons locataires permanents rapportant $18 par mois, mais sous une bonne administration devrait rapporter davantage, devant être vendues ensemble.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

O. H. Simpson, avocat pour le plaignant.

Conrad G. Collins, avocat pour le défendeur.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Negues et Victoria Portal.

No 71,297—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI le 5 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre), Royale et Japonica, (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B., chacun mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar, dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda), de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante-quatre pieds, (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils, daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistent en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire dans lesdites successions, le tout desquels seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant la balance de cela, un tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0|0 par an, les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère ou prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession de Propriétés des Premier et Quatrième Districts.

Jeudi, le 7 avril 1904, à midi.

Cottage double, 2025-2027 avenue Washington, entre les rues Remparts et Saratoga.

Trois lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène.

Cottage double 2033-2035 rue Quatrième, entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Mme Catherine Nienuahl (femme de F. S. Klingler).

No 72 428 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 284 borné par l'avenue Washington, les rues Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot 5 et mesurant 36 pieds de face à l'avenue Washington sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté quatre chambres dans la cour se trouve un hangar, citerne, etc. Connu comme Nos 2025-2027 avenue Washington.

B- Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 508, bornés par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène, désignés comme lots un, deux et trois: lot No 1 mesurant 51 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 2, cent cinquante six pieds un pouce 5 lignes sur la ligne divisant le Premier du Quatrième District.

Lot numéro 2 mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes et formant l'encoignure des rues Prieur et Thalie; lot 3 formant l'encoignure des rues Johnson et Thalie, mesurant 11 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Johnson, 47 pieds 3 pouces et 1 ligne dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 151 pieds 11 pouces 5 lignes et 156 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne divisant le premier du quatrième district.

C. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 285 borné par les rues Troisième, Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot No 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine. Dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc., et est connu comme Nos 2033-2035 rue Quatrième.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt garantis par lien de vendeur et privilège. L'acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur qui également assumera les taxes de 1904. 10 0|0 de dépôt comptant au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 806 rue Perdido.

6 mars—6 13 20 27—av 3 6 7

Spear, Escoffier & Spear.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul E. Ranson.

No 72 620—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 février 1904 il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 16 mars 1904, à 11 heures a. m. à notre bureau et Bourse 802 rue Perdido sous l'acte 1|3 de 1900 un lot d'effets personnels, bijoux et breloques, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour. Le tout devant être vendu en bloc. Conditions—Comptant sur l'adjudication.

2 mars—2 15

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet.

JEUDI LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir.

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, toure machine, bouilloire forgeurs grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1|2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasin et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés, écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennié contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et ilet et contigu dans le fond à la propriété ci dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 5 pouces de face à la rue Gaiennié sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS

Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72,554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaîne et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 519, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit ilet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de P. O. Cavellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853: sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar, citerne, chambre de voiture, écurie, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'ilet No 27, sur un plan fait par Castaing et Cellos, architectes, le 20 mars 1865, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69; ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la montre et la chaîne, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. R. Roberts, avocats.

28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis Tagne.

No 72,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier.

(entre les rues Bourgogne et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau, No 846 rue Commune—MARDI, le 29 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, le troisième jour d'avril 1866.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant P. J. Patorno, notaire.

PETER GALLAGER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Wynne G. Rogers, avocat.

N. B. Un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

26 fév—26 28—mars 6 13 20 27 29

W. H. Fitzpatrick

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 ou 2 ans respective ment après la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

F. A. ANDRIEU.

— successeur de —

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

La résidence simple

En bois à deux étages,

934 rue Terpsichore,

Entre les rues Annonciation et Constance.

William H. Lengsfield vs Benjamin F. Lengsfield et als.

No 70,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI LE 12 AVRIL 1904

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 février 1904 et signé le 3 mars 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Robin, Constance et Annonciation, désigné comme lot No 10 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, le 7 avril 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Bassin (maintenant rue Terpsichore) sur 143 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 934 rue Terpsichore et comprenant une résidence en bois à deux étages, contenant vestibules, 12 chambres, chambre à bain, galeries, etc. Les chambres principales sont tapissées et la maison a le gaz partout.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1904, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. M. Cann, S. S. Prentiss, Jr. avocats.

12mars—12 13 20 27—avril 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis.

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahraus et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin, 4 chambres, vestibule et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 4 mars 1904, et mesurant d'après ledit croquis, 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin, 3 chambres, vestibule, etc.; dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brosnan, voyer, et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est à quelques ilets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'érection. La propriété ci dessus peut aisément rapporter $40 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets ou billets; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.

Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et Attrayante Collection de Meubles de Maison, etc.,

—Consistant en partie de—

Elégants Meubles de Salon, de Chambres à Coucher de Salle à Manger, de Vestibule et de Bibliothèque. Pendule et Candélabres, Gravures, Tapis, Descentes de Lits et Nattes, Ornements, Stores de Fenêtres, Argenterie, Verreries et Articles Plaqués. Réfrigérateur, Vaisselier, Machine à Coudre, Meubles de Cuisine et autres nombreux articles indispensables de maison.

Succession de Mme Fannie H. Henderson.

No 72,458—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—LUNDI, le 14 mars 1904, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1322 rue Arabella, près de la rue Prytanée, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 février 1904, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Fannie H. Henderson, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Le contenu entier de ladite résidence, comprenant meubles de maison et divers.

Conditions—Comptant.

3 mars—3 6 13 14

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille............ 25c.

Grand flacon............ 50c.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Sarah Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 920—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rose C. Falls exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jno C. Wickliffe, avocat.

12 mars—12 16 21

Succession de August Buesing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 72 123—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bernadina Schungel, veuve de August Buesing, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Johnston Armstrong, avocat.

12 mars—12 16 21

Succession de Fred Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,688—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Graff, Sr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Wynne G. Rogers, avocat.

11mars—11 15 20

Succession de James Kavanach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,926—Division C—Attendu que Mlle Mary C. Kavanach a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Kavanach, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.

10mars—10 14 19

Succession de Mme Johanna Camboni

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,732 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Geo. D. Fisher exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Hubert M. Ansley, avocat.

8 mars—8 12 17

Succession de Antonio Grego

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,191—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Grego, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Moise & Echezabal, avocats.

6 mars—6 10 15

Succession de Mme Mary Farrell Field, Veuve de Spencer Field

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,860—Division D—Attendu que Mme May Field femme de James B. Craven, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Field, veuve de Spencer Field, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Branch K. Miller, avocat. 4 mars—4 8 13

Succession de Mme Mary Leahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,721—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Elizabeth Leahey, femme de John Guthrie, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Frank McGloin, avocat.

3mars—3 7 12

Succession de Michel Moses.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 72,893—Division —Attendu que Cecile Alexander, veuve de Michel Moses a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Moses, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier — Wm R. Ker, avocat. 5 mare—5 9 14

Succession de Andrew B. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 66,334—Division D—Attendu que John A. Brasselman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew B. James, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—

4 mars—4 8 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Teutonia Loan & Bldg Co. vs Fifth Regular Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,971—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry B. McMurray, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Dart & Kernan, avocats. 11mars—11 15 20

Ben. Cahn versus New Orleans Electric Purification Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,883—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par T. A. Womack, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Saunders & Gurley, avocats.

9 mars—9 13 18

Succession de William M. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,239, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia D. Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McEnery, Dodds & Boatner, avocats.

mars—8 12 17

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ...

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Odelia Weber, femme de Jos B Berner.

No 72,366 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division E.

Bon cottage double et terrain contigu Nos 5953-55 rue Laurel entre les rues State et Eleanore.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI le 29 mars 1904 à midi.

SOUS et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, et daté et signé le 25 février 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans Bloomingdale, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 9, borné par les rues State, Laurel ou Union, Market ou Jersey et la ligne de Hurstville, désignés comme lots Nos 6 et 7, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Market sur cent quinze pieds, entre lignes parallèles. Un sixième d'intérêt indivis dans et à la propriété ci-dessus fut acquis par Jos. B. Berner par héritage de sa défunte mère comme il est démontré en se référant aux procédures dans la Cour Civile de District sous le No 51,845 du dossier de ladite Cour, dans l'affaire intitulée "Succession de Kléopha Berner, née ..." et autre (5|6) cinq sixièmes d'intérêt indivis fut acquis durant la communauté existante entre Jos B. Berner et sa défunte femme Mme Odelia Berner née Weber, par achat des héritiers de Kléopha Berner et femme, d'après l'acte passé pardevant H. G. Dupré, notaire, le 15 juin 1893, et enregistré dans le Bureau des Transferts, dans le livre 169, folio 551.

Les améliorations comprenant un bon cottage double en bois connu comme les Nos 5953-55 rue Laurel.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assurer ladite propriété et devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1904, l'acte de vente devant être passé par devant Robert J. Maloney, notaire aux frais de l'acquéreur. 20 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne, coin Gravier.

Robert J. Maloney, M. R. Newhauser, avocats.

27 fév—27 28—mars 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan à la Bourse, 311 rue Baronne MARDI le 22 mars à midi. Succession de Catherine Connors, femme de Bartholomew Kurkes. No 72 425—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 1904 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No 4 borné par les rues Alix, Belleville (anciennement Chestnut), Elmire et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters), désigné comme lot No 7, qui mesure 31 pieds rue Belleville, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 19 septembre A. D. 1846 et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1|3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A. J. Caniff, notaire et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne.

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Succession de Henry Barit et de sa femme Frederika Long.

No 72,605—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 830 rue Commune, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 19 février 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Est Bouligny, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Marengo, Jersey (maintenant Annonciation) et Constantinople, désigné par le numéro huit, de l'ilet No (3) trois, sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé en l'étude de Selim Magner notaire, le 5 avril 1865, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Levée maintenant rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et payer pour l'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. G. Kronenberger, avocat.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Eliza Jackson—No 72 714—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Devant être vendu à l'enchère publique, MARDI, le 22 mars 1904, à la Bourse des Encanteurs 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 mars 1904 par le juge T. C. W. Ellis dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Aubrey et O'Reiley, mesurant 31 pieds 5 pouces à la rue Prieur sur 118 pieds 5 pouces 9 lignes, désigné comme lot No 19.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant pour l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, et les taxes de 1904, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

11 mars—11 13 20

---

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.